

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard*

Vice-présidence :

*M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres :

*M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles*

*M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achuesic–
Cartierville*

*M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Le 18 mars 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE245393001

Accorder un contrat à Énergère Inc, pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 19 823 549,47 \$ taxes incluses (contrat: 16 519 624,56 \$ + contingences : 2 477 943,68 \$ + incidences: 825 981,23 \$). Appel d'offres public 515801 - 2 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Mélissa Côté-Douyon
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE245393001

Accorder un contrat à Énergère Inc, pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue. Dépense totale de 19 823 549,47 \$ taxes incluses (contrat: 16 519 624,56 \$ + contingences : 2 477 943,68 \$ + incidences: 825 981,23 \$). Appel d'offres public 515801 – 2 soumissionnaires.

À sa séance du 28 février 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mars 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier ont d'abord expliqué que la Ville a entamé en 2017 la conversion de son éclairage urbain, soit du sodium haute pression (SHP), vers l'éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) qui offre une meilleure performance. À ce jour, 90 % des luminaires standard prévus ont été convertis. La conversion du 10% restant est l'objet du présent contrat. Plus précisément, celui-ci prévoit de mandater une firme pouvant épauler la Ville dans les activités de gestion, de coordination et compléter l'installation et la conversion des luminaires DEL.

Les responsables ont ensuite brièvement décrit les étapes de l'appel d'offres, publié du 6 novembre 2023 au 7 décembre 2023. Durant cette période, trois addendas ont été publiés pour, notamment, modifier le cahier des charges et le devis technique ainsi que pour répondre aux questions. Parmi les dix preneurs des cahiers des charges, deux ont déposé une soumission. Les invités ont indiqué qu'il s'agit d'un domaine niché et que le manque

d'expertise et de capacité des entrepreneurs peut expliquer le faible nombre de soumissions. L'analyse des soumissions révèle que Énergère inc. a déposé la meilleure offre avec un prix qui présente un écart favorable de 38,7% avec l'estimation réalisée par la firme GLT+ Inc. Les responsables rapportent que l'écart s'explique par deux facteurs. D'une part, la firme responsable de l'estimation a utilisé des hypothèses plus conservatrices pour certains articles du contrat. D'autre part, le plus bas soumissionnaire conforme a soumis des prix pour les relevés des lieux, plans et dessins techniques et la fourniture des tenons (qui servent à la transition du flux dans le luminaire) qui ne sont pas représentatifs de leurs coûts. Les invités précisent qu'il a une expérience terrain qui lui a donné un net avantage dans l'appel d'offres. Considérant l'écart favorable à la Ville, le Service considère approprié de poursuivre le processus d'octroi du contrat.

Au terme de la présentation, les commissaires ont d'abord voulu savoir s'il s'agissait d'un nouveau soumissionnaire. Les invités ont expliqué que le plus bas soumissionnaire conforme a déjà réalisé le premier 90 % de conversion des luminaires standards et qu'il a probablement été compétitif au niveau du prix pour avoir la visibilité associée au fait d'avoir réalisé 100 % de la conversion des luminaires à Montréal. Il a également été question de l'évaluation des travaux. Est-ce qu'un audit est prévu pour les travaux de conversion à venir? Est-ce qu'il y a eu une analyse du travail de l'entreprise sur le premier 90 % de conversion? Les responsables ont rassuré la Commission que le travail effectué par la firme a été évalué positivement et qu'une firme externe sera mandatée pour inspecter les installations. Enfin, la Commission a voulu en savoir davantage sur la durée de vie des luminaires. D'après les responsables, bien que la garantie soit de dix ans, les luminaires ont une durée de vie de 15 à 20 ans et il y aura un maintien des actifs pour s'assurer qu'ils restent fonctionnels.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE245393001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.